

# De nouvelles priorités en matière de gestion des déchets

Préserver les ressources naturelles, veiller à la pérennité des filières d'élimination et renforcer l'efficacité de l'organisation cantonale: tels sont les objectifs du nouveau Plan de gestion des déchets (PGD) dont le canton de Vaud entend se doter en 2016.

Etienne Ruegg

Une première version du nouveau PGD a été mise en consultation en automne 2014, suscitant une quarantaine de prises de position. Leur traitement a attendu la nouvelle ordonnance fédérale relative à la gestion des déchets, sous la forme de l'OLED adoptée le 4 décembre 2015 par le Conseil fédéral. Ayant désormais tous les éléments en main, la Direction générale de l'environnement (DGE) travaille actuellement à la finalisation du plan.

## Evolution en dix ans

La gestion des déchets a connu une évolution spectaculaire depuis 2004, année de l'adoption du plan actuellement en vigueur dans le canton. L'élimination des déchets était alors largement financée par l'impôt; Tridel n'était pas en service; la moitié des boues d'épuration produites dans le canton servait d'engrais pour l'agriculture; l'utilisation de biodéchets pour la production d'énergie n'était qu'une vue de l'esprit. Même si plusieurs chapitres du plan ont été actualisés depuis lors pour prendre en compte l'évolution de la législation et de la technique, une révision complète s'impose aujourd'hui. S'il restait il y a dix ans des filières importantes à mettre en

place – valorisation thermique des ordures ménagères et des boues d'épuration, mise en décharge de matériaux ou traitement de certains déchets soumis à contrôle –, il s'agit maintenant de procéder plutôt à des réglages et, surtout, de réorienter les priorités, avec l'économie des ressources comme objectif majeur.

En effet, la mise en place de filières sûres et respectueuses de l'environnement est une tâche réalisée à l'échelle du pays pour la plupart des catégories de déchets. Cette évolution se reflète dans le nombre de mesures inscrites dans le plan, qui est passé de 43 dans la version 2004 à 21 dans le projet actuel.

## Dispositions précisées par l'OLED

Plusieurs mesures proposées font l'objet d'une large approbation, par exemple le développement de la sensibilisation, le respect des zones d'apport fixées pour l'élimination des déchets incinérables (DIB compris), l'achèvement du dispositif de méthanisation des biodéchets et l'ouverture d'une décharge de type D et E OLED (anciennement «bioactive»). La récupération du phosphore dans les boues d'épuration et l'augmentation du taux de recy-

clage des déchets de chantier suscite des interrogations, alors que la délimitation des périmètres régionaux de gestion des déchets et les filières d'incinération des boues d'épuration en place dans certaines régions génèrent un vif débat.

En dehors des questions de nomenclature, l'entrée en vigueur de l'OLED a notamment permis de préciser les dispositions du plan concernant la récupération du phosphore dans les boues et les farines animales, avec le délai transitoire fixé au 31 décembre 2025. Elle porte aussi sur l'élimination des matériaux bitumineux ou l'étendue du monopole public sur les déchets assimilables aux déchets ménagers détenus par les entreprises, qui reste complet jusqu'au 31 décembre 2018 et limité aux entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps au-delà.

## Mesures en cours et finalisation du plan

Une fois finalisée, la nouvelle version du plan sera soumise aux membres de la Commission consultative cantonale en matière de gestion des déchets (CODE), puis au Conseil d'Etat pour adoption. La suspension du projet dans l'attente de la publication de la nouvelle ordonnance fédérale n'a pas empêché d'engager certaines mesures jugées largement nécessaires: la production d'une «Notice sur le financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité» destinée aux autorités communales; la réflexion sur la structure et le fonctionnement des périmètres régionaux; l'ébauche d'un benchmarking intercommunal ou la mise sur pied, début 2016, d'une table ronde dans le but d'identifier les mesures à même de réduire les effets négatifs de l'introduction de la taxe au sac.

## Etienne Ruegg

Ingénieur, Lausanne, Direction générale de l'environnement-GEODE, [www.vd.ch/dechets](http://www.vd.ch/dechets)



Développer la sensibilisation est une des mesures prévues par le nouveau plan vaudois de gestion des déchets. Ici: Campagne Responsables.ch conduite par les périmètres régionaux du canton avec l'appui de la DGE.